



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Service Aménagement  
Biodiversité Eau  
Police de l'Eau

Affaire suivie par  
*frederic.pollet@moselle.gouv.fr*  
03 87 34 83 50

Metz, le 23 octobre 2019

Le directeur

à

European Homes  
Direction Régionale  
26 rue des Vanneaux  
57155 MARLY

**Objet :** Dossier de déclaration concernant un projet immobilier à Uckange  
57-2019-00529

**Ref :** Dossiers instruits\_en cours\Remblai\Uckange

Monsieur,

Après instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-8 du code de l'environnement relatif à :

➤ **Projet immobilier à Uckange**

pour lequel un récépissé vous a été délivré en date du 08 octobre 2019, j'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune d'Uckange où cette opération doit être réalisée pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Copie transmise à :  
- GERE

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU PAR INTÉRIM

EVA FUMAGALLI